

# Actualité des *Institutes* de Justinien : traductions et interprétations



27 mars 2025

Salle des conseils  
Aile Soufflot, 2e étage  
12 place du Panthéon  
75005 Paris

# ACTUALITÉ DES *INSTITUTES* DE JUSTINIEN

Salle des conseils, 2e étage, aile Soufflot,  
12 place du Panthéon, 75005 Paris

9 h 30 Sous la présidence d'[Emmanuelle Chevreau](#), professeur d'histoire du droit, université Paris-Panthéon-Assas

[Fara Nasti](#), professeur associé de droit romain, université de Calabre, *L'enseignement du droit dans l'empire : langages et modèles de Pomponius à Justinien*

[Aldo Schiavone](#), professeur émérite de droit romain, *Anciens Maîtres, Compilation de Justinien et mondialisation de la forme juridique*

[Saverio Tavaglione](#), chercheur post-doctoral en droit romain et droit privé comparé, université de Liège, *Les adverbres aliquando et interdum dans les Institutes de Justinien : un choix parfois nécessaire*

[Jean-François Gerkens](#), professeur ordinaire de droit romain et droit privé comparé, université de Liège, *Quelques réflexions à propos de la fameuse définition de l'obligation contenue dans les Institutes de Justinien : I.3.13pr.*

[Elena Giannozzi](#), professeur d'histoire du droit, université de Lille, membre junior de l'Institut universitaire de France, *La postérité des Institutes de Justinien dans l'Empire romain d'Orient*



# ACTUALITÉ DES *INSTITUTES* DE JUSTINIEN

14 h 30 Sous la présidence de [Claire Lovisi](#), professeur émérite d'histoire du droit, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

[Sylvie Pittia](#), professeur d'histoire antique, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Quels procédés de traduction utiliser pour rendre la vocation pédagogique des Institutes de Justinien ?*

[Marie Bassano](#), professeur d'histoire du droit, université Toulouse Capitole, *Du neuf et du moins neuf sur la Lectura aux Institutes de Raoul d'Harcourt (Orléans, dernier tiers du XIIIe siècle)*

[Frédéric Duval](#), professeur de philologie romane, école nationale des chartes, *Un réexamen des traductions médiévales des Institutes en français*

[François Waquet](#), docteur en histoire du droit, ingénieur-chercheur au Collège de France, *Les éloges des Institutes par les humanistes systématistes au XVIe siècle*

[Pierre Bonin](#), professeur d'histoire du droit, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Traduire les Institutes de Justinien du XIIIe au XXIe siècle*

[Florence Bellivier](#), professeur de droit privé, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *La classification des personnes*

[Philippe Cocatre](#), professeur d'histoire du droit, université Paris-Panthéon-Assas, *Conclusions*



# ACTUALITÉ DES *INSTITUTES* DE JUSTINIEN

Université Paris-Panthéon-Assas, Salle des conseils  
12 place du Panthéon, 75005 Paris

Les *Institutes* de Justinien font partie des textes les plus matriciels de l'Occident. Or pour l'essentiel, on le sait depuis la découverte du palimpseste de Vérone en 1816, il s'agit d'une reprise de l'œuvre de Gaius, qui écrivait au début des années 160 ap. J.C., et qui a été placée en 533 comme introduction à la vaste compilation du droit romain que l'empereur d'Orient fait réaliser, volet juridique du rétablissement de la grandeur de l'intégralité de l'empire qu'il entreprend. La pensée d'un professeur oriental assez obscur en son temps, peut-être pas même citoyen, par l'intermédiaire d'un empereur postérieur de quatre siècles, a donc fourni un modèle qui donnera jusqu'à son plan au *Code civil* de 1804 et dont l'influence est encore très sensible.

Rien ne serait plus trompeur que d'y voir la perpétuation du même. C'est depuis l'aval et non de l'amont qu'il faut envisager l'héritage, voulu, construit, et non subi. Au sein d'un droit romain marqué par ses origines casuistiques et la reconstitution justinienne, l'Occident juridique a trouvé dans les *Institutes*, particulièrement à partir du basculement cartésien, une appréhension d'ensemble du droit propice à sa présentation en système. L'enjeu n'est pas celui d'une authenticité transmise, mais que génération après génération, depuis qu'a réémergé le *Corpus* de Justinien, le texte ait été utilisé, commenté, et surtout, beaucoup plus que tout autre, traduit, en français plus d'une vingtaine de fois. La récente traduction des professeurs Cocatre-Zielgen et Coriat (Dalloz, 2021) prolonge ainsi une chaîne continue d'appropriations, toutes tributaires des précédentes mais toutes différentes.

